

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 10

**Votants:** 13

**Séance du mardi 01 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars l'assemblée régulièrement convoqué le 23 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Valerie CHEMIN.

**Sont présents:** Nathalie BLACLARD, Marie-Helene CASTELLANI - PLAN, Patrick SAINT-JEAN, Xavier SOUCHON, Aline BONICEL, Fabien COLOMB, Herve CATALANO, Sandy JOURDAIN, Stephanie PASI, Valerie CHEMIN

**Représentés:** Benoit VALARIER, Sandrine BRUEL- MARTIN, Marie Sophie BLIN

**Excuses:** Noe LAURENCOT

**Absents:** Fabienne GELY

**Secrétaire de séance:** Xavier SOUCHON

---

## **Compte rendu de la séance du mardi 01 mars 2022**

Secrétaire de la séance : Xavier SOUCHON

### **Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu du CM 16.11.2021
- Demande d'attribution du produit des amendes de police
- Projets de contrats territoriaux"2022-2025"
- Règlement intérieur 2021-2022 de la cantine de l'Ecole Eliane RAJCHNUDEL
- Point sur le bâtiment "ancien couvent"
- Eclairage public
- Elections présidentielles : bureau de vote
- Demande DETR : Réalisation d'un caveau communal provisoire
- Demande DETR: Aménagement de village
- Demande DETR: Sécurisation des escaliers de la Mairie

Questions diverses

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16.11.2021

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## DEMANDE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022

Madame le Maire explique que conformément à l'article R 2334-11 du CGCT, le Conseil Départemental assure pour le compte de Mme la Préfète, la répartition par commune du produit des amendes de Police.

Cette aide participe à la réalisation des projets d'aménagement de sécurité.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de Police pour :

- Sécurisation escaliers Chanteloup pour le montant de : 3 671.64 € TTC
- Sécurisation escaliers Mairie pour le montant de : 2 100.00 € TTC
- Achat de miroirs routiers pour le montant de : 2 738.88 € TTC
- Achat de barrières pour le montant de : 1 606.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les devis précités pour le montant TTC de : 10 117.02 € TTC
- De solliciter une subvention au titre des amendes de Police
- De s'engager à réaliser les travaux si la Commune est admise au bénéfice de ladite dotation.

## PROJETS DE CONTRATS TERRITORIAUX 2022-2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal de Badaroux a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Création et aménagement d'un nouvel espace au Coeur du village	210 000.00 euros	2022
Enfouissement des réseaux secs sur le territoire de la commune	180 000.00 euros	2022
Sécurisation des escaliers de la Mairie	10 000.00 euros	2022
Construction d'un four à pain	29 986.00 euros	2022
Archivage	9 000.00 euros	2022
Réalisation de travaux de voirie	91 822.00 euros	2022

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE DE L'ECOLE ELIANE  
RAJCHNUDEL POUR L'ANNEE 2021/2022**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire de l'Ecole publique Eliane RAJCHNUDEL pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce règlement qui régit le fonctionnement de la cantine scolaire de l'Ecole Eliane RAJCHNUDEL.

## POINT SUR LE BÂTIMENT "ANCIEN COUVENT"

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un coût d'achat et de travaux trop important, la Mairie se voit contrainte de renoncer à la préemption qu'elle souhaitait exercer sur la vente de la bâtisse dite de l'ancien couvent.

Elle précise qu'une estimation du bien avait été sollicitée auprès du pôle d'évaluation domaniale et que son montant s'était révélé inférieur à celui demandé par les vendeurs.

De plus, cette bâtisse en assez mauvais état, présentant notamment d'importants problèmes d'humidité, nécessite d'importants travaux avant de pouvoir accueillir les logements que la Commune projetait d'y établir.

Devant l'importance des frais à engager, Madame le Maire a jugé préférable de renoncer à ce projet et a signifié au notaire sa décision de ne pas poursuivre l'acquisition du bien par voie de préemption.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que, comme, évoqué lors d'une précédente séance, il y avait lieu de procéder au remplacement de plusieurs candélabres sur le village. En effet, la plupart d'entre eux fonctionnent avec des néons, technologie obsolète dont les consommables ne sont plus produits et donc impossibles à remplacer.

Madame le Maire indique qu'un devis de 38 000 euros HT a été engagé afin de débiter ces travaux qui concerneront en priorité les candélabres les plus anciens. Afin de limiter au maximum le coût de cette entreprise, tous les éléments récupérables seront réutilisés dans la mesure du possible.

Pour information, la Commune de Badaroux compte 276 foyers lumineux.

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : BUREAU DE VOTE

Madame le Maire évoque les prochaines élections présidentielles, dont les deux tours se dérouleront respectivement les dimanche 10 et 24 avril 2022. Il est nécessaire de planifier la tenue du bureau de vote de la Commune qui sera ouvert de 8h00 à 19h00 lors de ces deux journées.

Madame le Maire propose de découper ces journées en créneaux de deux heures entre lesquels les assesseurs pourront se relayer. Pour simplifier la planification de la tenue du bureau, chacun des conseillers sera, par le biais d'un sondage en ligne, invité à renseigner ses créneaux de disponibilité.

Madame le Maire profite de l'évocation de ce scrutin pour informer l'assemblée de sa décision de ne parrainer aucun candidat à l'élection.

## DEMANDE DETR: CONSTRUCTION D'UN CAVEAU COMMUNAL

Après s'être fait présenter le projet de construction d'un caveau communal pour un montant de 5 133.12 euros TTC (4 277.60 euros HT) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la DETR pour un montant de 2 566.56 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

## DEMANDE DETR: AMENAGEMENT VILLAGE

Madame le Maire évoque le projet d'aménagement du village.

Elle évoque en premier lieu le bâtiment de l'ancienne boulangerie. Bien possédé par la Mairie et aujourd'hui inutilisé. Son emplacement central dans le village, à proximité des commerces constitue une place de choix pour l'aménagement d'un nouveau parking et de toilettes publiques, équipement dont la Commune est à ce jour dépourvue. Madame le Maire propose donc de penser à une réimplantation de cet espace pour aménager une place conviviale.

Ce projet permettra d'améliorer l'accessibilité aux commerces et fera le lien avec le village.

L'installation du bloc sanitaire sera également une réelle plus-value pour le confort du public.

Dans un second temps, Madame le Maire rappelle au Conseil la proposition de construction d'un four à pain qui lui avait été précédemment exposée.

Un devis correspondant à ces travaux et d'un montant de 35 983.20 euros TTC (29 986.00 euros HT) a été émit

Après s'être fait présenter le projet d'aménagement du village et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et 2 voix contre :

- de solliciter un devis correspondant aux travaux de destruction de l'ancienne boulangerie et d'aménagement de l'espace créé
- de solliciter la DETR pour un montant équivalent à 60% de la somme de ce devis et de celui correspondant à la construction du four à pain
- de solliciter le LEADER
- de solliciter les contrats territoriaux
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

## DEMANDE DETR: SÉCURISATION DES ESCALIERS EXTERIEURS DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil des remarques de plusieurs parents quant à la dangerosité de l'escalier extérieur reliant l'espace vert de la Mairie à la RN 88.

Cet espace constitue un terrain de jeu régulier pour tous les enfants fréquentant la Grande Salle et la salle des Poutres. L'escalier desservant cet espace le relie directement à la RN 88 et ne dispose d'aucun système de sécurité qui empêcherait les enfants de s'y rendre ou les ballons d'y rebondir. De plus, la présence de bâtiments au bord de la route réduit la visibilité des automobilistes qui ne peuvent alors pas voir les enfants arriver sur cet accès et ralentir en conséquence.

Afin de limiter le danger, Madame le Maire propose de procéder à l'installation d'un portail sécurisé (à double action) en haut de l'escalier afin d'empêcher les enfants de l'emprunter.

Après s'être fait présenter le projet de sécurisation des escaliers extérieurs de la Mairie pour un montant de 2 100.00 euros TTC (1 750.00 euros HT) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la DETR pour un montant de 1 050.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

### Pays d'Art et d'Histoire

Madame le Maire invite Madame CASTELLANI-PLAN a prendre la parole afin de présenter l'association "Pays d'Art et d'Histoire" auprès de laquelle elle représente la Commune de Badaroux avec Madame BONICEL.

Madame CASTELLANI-PLAN indique que 6 des Communes de la Communauté des Communes Coeur de Lozère sont adhérentes à l'association "Pays d'Art et d'Histoire". Cette association propose à ses Communes membres de bénéficier d'animations (telles que les après-midis "Papote" qui sont des conférences échanges à destination des séniors) et de spectacles sur leurs territoires ainsi que de services éducatifs sur la thématique du patrimoine se déplaçant au sein des écoles.

Cette année, l'association fête les 120 ans du train Trans Lozérien. Elle prévoit donc plusieurs actions afin de marquer cet anniversaire. En premier lieu, "Terre d'Art et d'Histoire" propose de mettre à disposition de ses Communes adhérentes deux expositions photos respectivement réalisées par les archives départementales de la Lozère et par Monsieur GAZAGNE. Madame le Maire suggère que l'une d'entre elle soit affichée dans le bureau de vote le jour des élections.

L'association propose également des concerts à ses Communes adhérentes, lesquels se tiendront cet été. Bien que ces représentations demandent un petit budget notamment pour le repas des prestataires, le Conseil approuve l'idée d'accueillir cette manifestation qui, afin tout conflit avec la fête de Badaroux, sera planifiée à la fin du mois d'Août.

Par ailleurs et toujours dans cette thématique, l'association organise une série de sorties pédestres devant se dérouler pendant la semaine du 7 août 2022. Durant cette semaine, il sera possible de prendre un train particulier de 120 places afin de participer à des excursions au seins des différents sites sur lesquels le train marquera un arrêt. Ce dernier accueillera plusieurs animations à son bord et effectuera un aller-retour entre Mende et la Bastide, Madame CASTELLANI précise qu'un arrêt à Badaroux avec une randonnée sur le sentier de Jean-Antoine Chaptal serait envisageable. Le Conseil approuve cette idée et propose de joindre l'Association des Randonneurs à ce projet. L'attention est attirée toutefois sur l'importance d'une communication suffisante et de qualité dans le cas où cet arrêt serait mis en place afin d'attirer un maximum de personnes sur le sentier à cette occasion. Le dossier est confié à Madame CASTELLANI-PLAN et à Madame BONICEL toutes deux représentantes de la Commune auprès de l'association "Pays d'Art et d'Histoire".

### Tour de France 2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Tour de France 2022 traversera la Commune le samedi 16 Juillet 2022. Elle énumère l'ensemble des modalités et réglementations mises en place pour cette journée. La circulation sur la RN 88 sera interdite ce jour et des gendarmes seront placés à l'entrée des rues afin d'éviter que des riverains n'empruntent la route.

Madame le Maire suggère à Madame JOURDAIN que le Comité des Fêtes organise des animations dans le village à destination des spectateurs durant la journée.

### Cérémonie de la Tourette

Madame le Maire informe l'assemblée de la date retenue pour la prochaine cérémonie de commémoration du massacre de la Tourette. Celle-ci se déroulera le 29 mai 2022 à 11h00 et présentera cette année un aspect tout particulier.

Madame le Maire présente à l'assemblée un petit écrin à bijou rouge contenant un fragment de crâne humain ayant appartenu à l'un des combattants de Hures-la-Parade massacrés le 29 mai 1944 dans le ravin de la Tourette.

Lecture est alors donnée de la lettre rédigée par Monsieur Claude DOMERGUE, fils d'Emile DOMERGUE qui s'était rendu dans le ravin de la Tourette au lendemain du massacre et avait recueilli ce fragment d'os dans l'herbe, fragment qu'il conservât ensuite dans une petite boîte à bijou dissimulée dans un tiroir de son bureau. Monsieur Claude DOMERGUE héritant de la boîte, il décida de la restituer à sa terre d'origine, la Lozère. Le fragment arriva ainsi entre les mains de l'Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance qui pris alors contact avec la Mairie en vue d'accomplir la volonté de Monsieur Claude DOMERGUE ; permettre à la boîte ainsi qu'à son contenu de "Témoigner". Madame le Maire proposa alors d'intégrer l'écrin à la stèle du ravin derrière une plaque scellée et gravée d'un texte qui sera rédigé par l'ANACR.

Le Conseil approuve la démarche. Madame le Maire précise que l'idée de déposer la boîte dans un compartiment vitré intégré à la stèle avait été émise mais non retenue par l'ANACR jugeant qu'une exhibition de cet éclat de crâne humain constituerait un manque de décence.

Il sera donc procédé, lors de la prochaine cérémonie de commémoration du massacre de la Tourette, en plus des commémorations habituelles, à l'intégration de l'écrin dans la stèle, la plaque qui scellera la niche sera dévoilée et lecture sera donnée de la lettre de Monsieur DOMERGUE.

### Création d'une bibliothèque sur le territoire de la Commune

Madame BONICEL prend la parole pour évoquer l'idée de la création d'une bibliothèque sur la Commune. Elle cite l'exemple d'autres village qui disposent de tels espaces sur leur territoire et qui y proposent lectures, jeux et autres divertissements à destination de tous les publics.

L'idée est approuvée par l'ensemble des conseillers. Toutefois, la question de l'emplacement ainsi que des gestionnaires de l'espace se pose. Madame le Maire propose d'envisager cette installation dans la salle dite "des poutres" à côté de la Mairie. Cette salle polyvalente est équipée de sanitaires et sa hauteur sous plafond permet d'envisager l'installation d'un étage dédié au stockage, libérant l'espace en rez-de-chaussée pour les rayonnages. Concernant la tenue et la gestion du lieu, ces dernières pourraient être assurées, à l'instar de nombreuses petites bibliothèques communales, par des retraités volontaires et bénévoles qui se relaieraient sur des plages d'ouverture définies.

Il est à souligner que de nombreux Badarousiens seraient prêt à faire dons d'ouvrages qui viendraient garnir les étagères de la bibliothèque, celle-ci ne serait donc pas difficile à remplir. Les installations pourraient également embarquer une ludothèque proposant des jeux divers au visiteurs. Il s'agit d'un projet particulièrement intéressant pour les enfants des écoles du village.

Madame le Maire approuve le projet et propose qu'un appel à bénévoles soit réalisé en précisant toutefois que le lieu devra faire l'objet d'une gestion sérieuse avec, notamment, la tenue rigoureuse d'un inventaire de tous les ouvrages mis à disposition.

**FIN DE SEANCE 19H45**